

COMMUNE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

Département du Doubs

Séance de conseil municipal du 9 juin 2020

A 20h

Convocation : 5 juin 2020

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : POMARO Marie-Ange

Conseillers présents :

CORNE Patrick ; CASANOVA Marie-Françoise ; GROSJEAN Michel ;
JEANNIN Mauricette ; GALLARDO José ; PETITJEAN Danielle ;
BECOULET Bernard ; POMARO Marie-Ange ; ORMAUX Jean ;
COLLOT Christine ; TANGUY Jean-François ; GUILLON Nadia ;
ROUSSEL Frédéric ; JANIER-DUBRY Catherine ; STADLER Jean-Charles ;
BAILLY Pascale ; DEVILLERS Martial ; SCHERRER Stéphanie ;
KOZIURA Jérôme

Ordre du jour :

1. Commission d'appel d'offres et des marchés à procédure adaptée
2. Commission d'ouverture des plis
3. Désignation représentant à l'AUDAB
4. Autorisation de programme – crédits de paiements (AP/CP) nouvelle cantine
5. Cession matériel technique
6. Tarifs affouages 2020 : à façonner et façonné livré
7. Exonérations loyers professionnels
8. Gratification stagiaire

01- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

- Considérant qu'à la suite de l'installation du conseil municipal de Marchaux-Chaufontaine le 26 mai 2020, il convient de constituer la commission d'appel d'offres,



- Considérant qu'outre le Maire (ou son représentant), son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Considérant que l'élection des membres élus de la commission doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Une liste unique fait œuvre de candidature :

Commission d'Appel d'Offres et marchés à procédure adaptée	Président : CORNE Patrick
	TITULAIRES
	STADLER Jean-Charles
	BECOULET Bernard
	ORMAUX Jean
	SUPPLEANTS
	GALLARDO José
	CASANOVA Marie-Françoise
	GROSJEAN Michel

Le vote des membres titulaires et suppléants se présente ainsi :

Nombre de votants	19
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Sièges à pourvoir	3

02- COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Conditions de dépôt des listes : le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% (article L1411-6).

Cette commission d'ouverture des plis comporte, outre le maire (ou son représentant), 3 membres et autant de suppléants du conseil municipal. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient, conformément à l'article D 1411-5 du CGCT de fixer les conditions de dépôt des listes.

Une liste unique fait office de candidature :

Commission d'Ouverture des Plis	Président : CORNE Patrick
	TITULAIRES
	GALLARDO José
	CASANOVA Marie-Françoise
	GROSJEAN Michel
	SUPPLEANTS
	STADLER Jean-Charles
	BECOULET Bernard
	ORMAUX Jean

Le vote des membres titulaires et suppléants se présente ainsi :

Nombre de votants	19
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	19
Sièges à pourvoir	3



03 – DESIGNATION REPRESENTANT A L’A.U.D.A.B.

Après délibération, le conseil municipal désigne comme représentants de la commune à l’Agence d’Urbanisme – l’AUDAB :

- Titulaire : Michel GROSJEAN
- Suppléant : José GALLARDO

Adopté par 19 voix pour.

04 – AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENTS (AC/CP) CANTINE SCOLAIRE

Référence :

Délibération n°60/2019 du 22/10/2019

La délibération initiale de l’autorisation de programme a prévu un échelonnement des paiements sur 4 ans. Pour l’année 2019, les réalisations sont les suivantes :

Prévisions	60 000,00
Réalisations totales	41 557,73
Réalisations sur l’autorisation de programme n°19	14 742,00
Crédits reportés sur le budget 2020	45 250,00

Détail des réalisations :

dépenses	total ttc	sur opération 19
Etudes bureau d’études B.E.J.	26 376.00	-
Annonces légales MOP	1 303.73	864.00
Assistance à Maîtrise d’ouvrage (AMO) S2e	9 624.00	9 624.00
Diagnostic SOCOTEC	4 254.00	4 254.00
TOTAL	41 557.73	14 742.00

Il convient aujourd’hui, pour prendre en compte les circonstances sanitaires exceptionnelles de l’année 2020 et le retard qui s’en est suivi dans le projet, d’actualiser les crédits de paiements pour 2020 et les exercices suivants.

AP/CP n°19 – construction d'une cantine scolaire

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
19	Construction cantine scolaire	2 000 000,00	60 000,00	300 000,00	1 400 000,00	240 000,00
				<u>+ 45 250,00</u> (crédits de report)		

Comptes d'imputation budgétaire :

- 21312 - programme 19 : bâtiments scolaires

Plan de financement prévisionnel actualisé :

dépenses	HT	TVA	TTC		
travaux	1 495 000.00	299 000.00	1 794 000.00	DETR - 50%	855 690.00
études préalables : BEJ	21 980.00	4 400.00	26 400.00	Conseil Départemental (plafonné)	220 000.00
maîtrise d'œuvre (10,50 %)	132 500.00	26 500.00	159 000.00	CAF : subvention 1/3	46 700.00
diagnostic amiante plomb	3 545.00	709.00	4 254.00	CAF : prêt à taux zéro	93 300.00
annonces légales Marché MOP	1 192.00	238.00	1 430.00	FEADER : indéterminé à ce jour	
AMO MOP : S2e	9 930.00	1 986.00	11 916.00	autofinancement	495 689.25
AMO travaux : S2e	32 780.00	6 556.00	39 336.00		
annonces légales marchés travaux	2 500.00	500.00	3 000.00	FCTVA pour info à 16,404%	336 885.00
Contrôle Technique	5 891.00	1 178.20	7 069.20		
Mission S.P.S.	6 061.25	1 212.25	7 273.50		
TOTAL	1 711 379.25	342 279.45	2 053 678.70		1 711 379.25

Adopté par 19 voix pour.

05 – CESSION MATERIEL TECHNIQUE

Monsieur ORMAUX Jean, conseiller municipal chargé de l'atelier communal, propose au conseil la mise en vente du matériel technique suivant :

- ✓ 1 lame de déneigement
- ✓ 2 balayeuses
- ✓ 1 épareuse

Après délibération, le conseil municipal

- autorise le Maire à procéder aux formalités de mise en vente du matériel,
- validera les acquéreurs et les montants de cession.

Adopté par 19 voix pour.

06 – TARIFS AFFOUAGE 2020 : A FAÇONNER ET FAÇONNE LIVRE

Après explications données par Michel GROSJEAN, adjoint, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs des affouages 2020-2021 :

- Affouage façonné – livré = **46 € le stère**
- Affouage à façonner Marchaux-Chaudefontaine = **40 € la part**

Adopté par 19 voix pour.

07 – EXONERATIONS LOYERS PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un geste envers les professionnels de Marchaux-Chaudefontaine qui louent leur local à la commune ; ceci pour prendre en compte leur manque à gagner pendant la période de confinement.

Après délibération, le conseil municipal décide des exonérations suivantes :

		Loyer mensuel	Charges mensuelles	exonérations
Mme RAVOT Dominique	Salon de coiffure	76,50 €	40 €	2 mois (loyer + charges) (1)
Mme MARTET Céline	Salon de coiffure	319,68 €	11,80 €	2 mois (loyer + charges) (2)
M. CHANEZ Laurent	Distributeur de pizzas	300 €	50 €	1 mois (loyer + charges) (3)

(1) Provision chauffage gaz (chaudière commune avec la mairie)

(2) Maintenance de la chaudière

(3) Provision électricité (sous-compteur)

Adopté par 19 voix pour.

08 – GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Thomas MAROTTE, étudiant à la Maison Familiale Rurale de Chargey-les-Gray (70), a fait un stage pour la commune entre décembre 2019 et février 2020.

Il propose à l'assemblée, considérant le travail fourni, de faire bénéficier à Monsieur MAROTTE d'une gratification de 100 €.

Après délibération, le conseil :

- Accepte le versement de cette gratification d'un montant de 100 €
- Charge le maire d'effectuer les formalités administratives nécessaires.

18 votants, adopté par 18 voix pour.